



**CIHEAM**

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

---

# **2<sup>ème</sup> réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du CIHEAM**

**Rabat, 23 mai 2000**

---



# DECLARATION FINALE

1. Sur invitation de monsieur le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes du Royaume du Maroc, les ministres de l'Agriculture des Etats membres du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes ou leurs représentants, se sont réunis à Rabat le mardi 23 mai 2000.

Les ministres de l'Agriculture ont été reçus par Monsieur Abderrahman YOUSOUFI, Premier ministre, qui leur a fait part de l'attachement du Gouvernement marocain à la pleine réalisation d'un partenariat euro-méditerranéen fécond et tourné vers l'avenir.

2. Les ministres et les chefs de délégations déclarent leur attachement au développement et au renforcement de la coopération entre les pays de l'espace euro-méditerranéen dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire et adoptent solennellement la présente déclaration. Ils sont fermement convaincus qu'elle contribuera à l'instauration d'un cadre de partenariat dynamique et équilibré dont l'objectif ultime est de faire de la région méditerranéenne un espace de paix et de prospérité partagée.
3. Les ministres et les chefs de délégations ont pris acte du rapport préparé par leurs représentants lors de leur réunion à Rome le 09 mars 2000 et ont considéré le dernier rapport du CIHEAM publié en 1999 comme un document de référence. Sur cette base, les ministres ont apprécié le rôle joué par le CIHEAM dans la perspective de faire de ce dernier un véritable observatoire des politiques agricoles et agroalimentaires dans l'espace euro-méditerranéen.
4. Les ministres et les chefs de délégations ont réaffirmé que le but de leurs rencontres consiste à édifier les fondements d'une véritable solidarité dans la perspective d'un développement harmonieux de leurs agricultures respectives. Le secteur de l'exportation doit contribuer à ce développement, y compris dans le cadre du développement des échanges entre les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.
5. Dans ce contexte, les ministres et les chefs de délégations ont convenu que la problématique des échanges agricoles et des aspects relatifs à la sécurité alimentaire mérite d'être approfondie dans le cadre des accords de coopération euro-méditerranéens, dans l'optique d'une approche concertée, répondant à une plus forte complémentarité profitable pour les pays des deux rives de la Méditerranée.



6. Dans la perspective des futures négociations multilatérales, les ministres ont préconisé la recherche d'une « plate-forme méditerranéenne » visant la préservation des choix régionaux dans l'espace euro-méditerranéen, en matière d'agriculture. Cette plate-forme devrait également tenir compte des éléments d'intérêts communs tels que le rééquilibrage entre les produits méditerranéens et continentaux, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la valorisation de la sécurité sanitaire des aliments et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires. Ils ont estimé que les réflexions engagées à ce sujet par le groupe de travail méritent d'être poursuivies.
7. Pour créer les conditions objectives à une approche commune euro-méditerranéenne en matière d'échanges agricoles, et tout en reconnaissant le rôle essentiel du commerce extérieur des produits agricoles dans la réalisation du développement agricole des pays de la rive sud, les ministres conviennent de créer un groupe d'évaluation, supervisé par le CIHEAM et composé d'experts appartenant aux deux rives de la Méditerranée. Ce groupe, qui convoqué par les soins des autorités marocaines, sera chargé d'identifier des projets concrets de partenariat.

Les projets de partenariat doivent tenir compte des aspects suivants :

- La fragilité de l'agriculture sud méditerranéenne vis-à-vis des aléas climatiques (fluctuations de la production) ;
- La préservation des ressources naturelles et la promotion d'un développement rural durable respectueux de l'environnement et de la qualité des produits dans tous les aspects ;
- L'encouragement de la mise en œuvre de la zone de libre-échange en tant que moyen de renforcement de la coopération régionale au sein de l'espace euro-méditerranéen ;
- La prise en compte de la spécificité de chaque type d'agriculture et des efforts d'adaptation que nécessite la mise à niveau régionale et internationale.

Les conclusions du groupe d'évaluation seront transmises, notamment à la prochaine réunion des ministres de l'Agriculture.

8. Les ministres et les chefs de délégations ont convenu que parallèlement au renforcement du processus d'intégration régionale, la concertation sera poursuivie en vue de gérer « la mondialisation des échanges » et notamment ce qui concerne :
- La confirmation de la disponibilité des grands pays exportateurs à négocier ultérieurement les réductions de toutes les formes de soutien aux exportations de produits agricoles, conformément aux décisions de l'OMC ;
  - L'établissement d'un régime particulier en faveur des pays en développement, notamment les moins avancés, afin de leur permettre d'intégrer progressivement le système du commerce international ;
  - La poursuite de la concertation sur le concept du "développement rural durable", tout en prenant en compte le différentiel de croissance entre les deux rives.



9. Les ministres ont pris connaissance avec intérêt de la déclaration finale du séminaire international organisé par le CIHEAM à Marrakech les 10, 11 et 12 avril 2000, qui préconise un nouveau type de coopération entre le Nord et le Sud, susceptible de favoriser la cohésion sociale à l'intérieur des pays d'une part, et dans l'ensemble méditerranéen d'autre part.
10. Les ministres se sont déclarés favorables à une plus forte prise en considération des « aspects structurels des politiques agricoles et du développement rural durable » des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne. Ils reconnaissent que le développement rural durable constitue un domaine privilégié pour le développement de la coopération entre les pays des deux rives. Dans ce contexte, un programme cadre de coopération pourrait être proposé au financement du programme MEDA parallèlement à la recherche d'autres possibilités financières (reconversion de la dette éligible, incitation aux transferts des capitaux privés).
11. Les ministres ont encouragé le CIHEAM, l'Organisation qui, de par sa composition, offre le cadre approprié pour favoriser et développer le dialogue et la concertation au sein de l'espace euro-méditerranéen :
  - à renforcer son rôle de formation des cadres supérieurs de l'agriculture, notamment ceux, qui, dans les administrations nationales sont concernés par les négociations multilatérales ;
  - à poursuivre sa fonction d'observatoire des politiques agricoles, agroalimentaires et du développement rural durable de la région ;
  - à se préparer à participer au montage de projets de coopération portant sur les structures agricoles et le développement rural durable, projets susceptibles de faire l'objet de financements par l'Union européenne, par le biais du programme MEDA.
12. Les ministres ont convenu de poursuivre à l'avenir leurs rencontres.

Ils ont exprimé le souhait que sous l'impulsion de la Présidence européenne, dans le prochain semestre, des perspectives nouvelles s'ouvrent pour le développement des relations avec les pays partenaires méditerranéens.

Ils ont félicité le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes du Royaume du Maroc et tous ses collaborateurs pour les efforts accomplis en vue du succès de la réunion et ont exprimé leur gratitude à l'égard de Monsieur Abderrahman YOUSSEFI, Premier ministre, qui a bien voulu les rencontrer en donnant des orientations précieuses pour leurs délibérations.

Ils ont tenu à rendre hommage, en conclusion de leurs travaux, à SA MAJESTE MOHAMED VI, Roi du Maroc, dont ils ont salué la volonté de renforcer la coopération dans la région.